

Règlement particulier

Le Petit Olivier

Tournoi national de Salon de Provence - Le Petit Olivier 20 et 21 avril 2024

Article 1 : Règlement

Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2023-2024 édictées par la FFBad et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Le juge arbitre principal est Guillaume Monteleone, sa décision sera sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.

Article 2 : Tableaux et séries

Le tournoi est ouvert à tout joueur N3, R, D et P titulaire d'une licence compétition (les P pourront s'inscrire en D) et aux jeunes disposant des surclassements nécessaires. Tout participant doit être en règle avec la Fédération et non suspendu.

Les tableaux proposés sont :

- Un tournoi de double : double hommes, double dames et double mixte, sous forme de tops, suivie d'une phase en élimination directe.

Chaque joueur sera inscrit dans le tableau top A, B, C, etc suivant le nombre de participants et en fonction de leur classement le jour du tirage au sort le 11 avril 2024.

Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le juge arbitre, de modifier des poules en cas d'absence des joueurs qui les composent.

- Un tournoi de simple: simples hommes, simples dames, sous forme de tops, suivie d'une phase en élimination directe.

Chaque joueur sera inscrit dans le tableau top A, B, C, etc suivant le nombre de participants et en fonction de leur classement le jour du tirage au sort le 11 avril 2024.

Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le juge arbitre, de modifier des poules en cas d'absence des joueurs qui les composent.

Article 3 : Limitation et regroupement

Les organisateurs se réservent le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement).

Article 4 : Inscriptions

L'inscription est autorisée sur deux tableaux et dans deux séries différentes.

Les joueurs pourront s'inscrire en simple ou mixte le samedi et double le dimanche. L'intégralité des tableaux de simple et mixte se joueront le samedi, l'intégralité des tableaux de double homme et dame se joueront le dimanche. L'écart maximum d'une paire de double est de trois séries (une paire peut être constituée d'un joueur R4 et d'un joueur D7, ou N1/R4 ou D7/P10).

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 4 avril 2020, la date de réception du paiement faisant foi (cachet de la poste ou date de virement). La constitution des tableaux et le tirage au sort seront effectués le 11 avril 2024 selon le CPPP.

Les inscriptions devront être transmises par mail via la fiche d'inscription fournie ou directement sur le site badnet.

Tout forfait devra être justifié dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi courrier à la Ligue PACA de Badminton (Maison de la Mer, Avenue des Sables d'Or, BP 505, 13895 Fos Sur Mer Cedex) ou par mail à contact@sudbad.fr

Article 5 : Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à : 20€ pour un tableau et 23 € pour deux tableaux.

Les droits d'engagement d'un joueur forfait après le tirage au sort ne pourront être remboursés qu'en cas de réception d'un justificatif.

Le règlement devra être envoyé ou effectué en même temps que l'envoi des inscriptions par mails. Le règlement pourra être effectué par :

- Chèque (ordre : Badminton Salonais), envoyé à l'adresse : Badminton Salonais, 25 rue malespine , 13300, Salon de Provence.
- Virement (IBAN : FR7630004007010001021212426 / BIC :BNPAFRPPXXX)

Article 6 : Échéancier et temps

Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du juge arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voire plus après l'accord des joueurs concernés). Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre. Le temps de préparation est limité à 3 minutes (test des volants compris en arrivant sur le terrain).

Le temps minimum de repos entre deux matches consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés.

Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au juge arbitre.

Article 7 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : YONEX AS20 au tarif de 25 €.

Article 8 : Arbitrage Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage excepté pour les finales ou demi-finales des différents tableaux dans la mesure du possible. Les joueurs désirant arbitrer sont invités à se faire connaître auprès des juges arbitres.

Article 9 : Plateau de jeu

Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service (une fois) et « faute » en jeu.

Seul auront accès aux terrains les joueurs appelés, les officiels de terrains, les organisateurs et les coachs. Conformément au règlement FFBad, une tenue correcte est exigée sur le terrain.

Article 10 : Responsabilité

Le Badminton Salonais décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matches.

Article 11 : Adoption du règlement

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.